www.amcy.net

Amcy

Aero Modele Club des Yvelines

Objet : Compte rendu d'entretien avec Monsieur Billoué le 5 Juin 2018

Ce 05 juin 2018, mandaté par le président de l'Amcy, Darryl Chanin, Hubert Fiévet, vice président, a rencontré Mr Jean-Jacques Billoué, propriétaire du terrain qui est loué par l'Amcy pour faire évoluer les aéromodèles du club.
Ont été évoqués lors de cet entretien, les frais fixes de fonctionnement très élevés, qui risquent de compromettre la pérennité du club s'il n'y a pas de réduction effective de ces charges.
Plusieurs pistes d'économies sont étudiées. La première est le loyer ~~élevé~~ perçu par Mr Billoué qui, en réponse, précise que celui-ci n'a pas été augmenté depuis 25 ans, et écarte cette solution.
Mr Fiévet énumère les différentes raisons qui pourraient nous faire arrêter l'activité du terrain au Tremblay.
Evidemment la première serait que nous ne puissions pas baisser nos frais de fonctionnement, au point de ne plus pouvoir faire face aux dépenses s'il n'est pas trouvé de solutions à cette situation. C'est dans ce sens que s'inscrit la démarche de M. Fiévet auprès de M. Billoué.

mot "élevé" retiré à H. FIEVET

Dans un premier temps Mr Fiévet indique que notre piste ne passera pas l'hiver. La dégradation pourrait s'accentuer au point de devoir la refaire complètement et nous coûter très cher. Il indique également que notre maigre fond de réserve dédié a l'entretien de la piste ne suffira pas a la remettre en état.
Pour cela Mr Fiévet demande dans quelle mesure Mr Billoué pourrait nous faire entrer en contact avec l'entreprise de voirie du Tremblay pour nous faire bénéficier, moyennant participation, à la réfection de notre piste, voir à son rallongement, car elle est un peu courte.
Mr Billoué lui répond qu'il va se rapprocher de l'entreprise, et nous faire une proposition.
Mr Fiévet indique à Mr Billoué qu'il existe aussi d'autres raisons, autres que financières, qui pourraient nous obliger à partir. Notamment le problème des nuisances sonores, ou encore un accident avec un avion grandeur (collision).
Le problème le la cohabitation avec le propriétaire du champ de l'autre coté du chemin est aussi évoqué, celui ci nous menace d'ériger un filet de 6 mètres de haut, au regard de notre piste d'envol. Ce serait signer l'arrêt de mort de notre activité.

Après avoir envisagé toutes ces éventualités, Mr Fiévet a demandé a Mr Billoué ce qu'il adviendrait des infrastructures, piste, tables, container etc. si malheureusement, quelles qu'en soient les raisons, nous devions partir. Mr Billoué lui a déclaré qu'il devrait dans ce cas remettre lui même en état le terrain, détruire la piste et évacuer le container par ses propres moyens. *
D'autres pistes d'économies ont ensuite été évoquées.
Mr Fiévet demande à Mr Billoué, si dans un souci de pacification avec le paysan d'en face qui nous crée des problèmes de cohabitation, on ne pourrait pas le charger de la tonte de la piste, moyennant rémunération. Mr Billoué fait part de ses doutes à Mr Fiévet, et ceci bien que le paysan possède les machines pour le faire, tant sa haine envers nous est importante. Mr Billoué accepte néanmoins d'aller lui en parler.
Enfin Mr Fiévet demande a Mr Billoué s'il serait possible, dans l'éventualité où l'AMCY investirait dans une tondeuse autoportée et une remorque, de les laisser a l'abri et a disposition chez lui.
La réponse est positive.

Fin de l'entretien.

Le Vice-Président

Hubert Fievet

* L'AMCY s'engage à retirer les tables en béton et les filets en cas de départ

Le 10 Juin 2017.

Bon pour copie